



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

## Bureaux d'aide juridique

L'aide juridique de 1ère ligne ou de 2ème ligne. Tout savoir sur les conditions d'accès à l'aide juridique de 2e ligne, les adresses et horaires des bureaux d'aide juridique (BAJ) en FWB...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)

- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

## Les internats

Coordonnées des internats à Bruxelles et tarifs annuels...

---

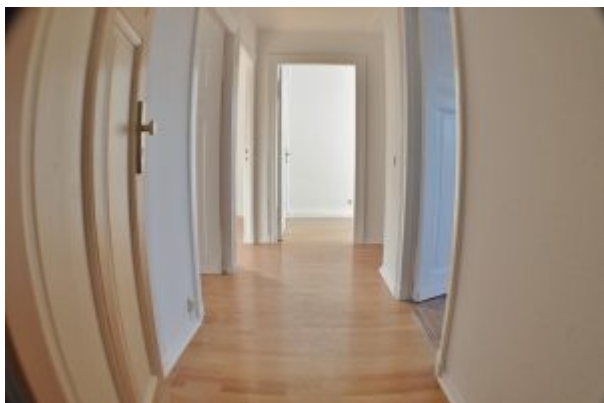


- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

## Habiter à Bruxelles : Vers des logements plus sûrs et de

# meilleure qualité dès 2026



## Logement – Nouvelles normes de qualité à partir de 2026

À partir du 1er janvier 2026, la législation de la Région bruxelloise qui encadre les règles de sécurité, de salubrité et les équipements des logements est mise à jour. Plusieurs points changent afin de garantir davantage de sécurité pour les locataires, car on le sait, les logements bruxellois ne sont pas toujours optimaux.

### Qu'est-ce qui change concrètement ?

La législation a été modifiée et prévoit désormais dix nouvelles normes jugées essentielles par l'Inspection régionale du Logement. Ces normes dites « minimales », c'est-à-dire des éléments de base devant être présents dans ton logement, sont basées sur de nombreux rapports pas toujours positifs établis lors de visites de contrôle dans les logements bruxellois.

<b>Normes qui changement</b>	<b>Nouvelle règle</b>
----------------------------------	-----------------------

<p>1/ Monoxyde de carbone (CO)</p>	<p>Tu as déjà sûrement entendu parler des intoxications au CO, aussi appelé « tueur silencieux ». Inodore et invisible, ce gaz peut être mortel. C'est pourquoi, dès 2026, certains types d'appareils à gaz seront interdits dans les chambres à coucher, les appareils non conformes doivent être supprimés et le bailleur (propriétaire) est responsable du chauffage et de la production d'eau chaude.</p>
<p>2/ Superficie minimum du logement</p>	<p>Le logement doit compter une superficie de 18m<sup>2</sup> minimum par habitant. Pour chaque personne supplémentaire, il faut rajouter 10m<sup>2</sup>. Attention, pour les logements étudiants (kot, coloc), la superficie minimum est de 12m<sup>2</sup> par personne.</p>
<p>3/ Installation pour se laver</p>	<p>Chaque logement doit être équipé soit d'une douche, soit d'une baignoire.</p>
<p>4/ Accès et évacuation</p>	<p>Les accès au logement doivent permettre une évacuation rapide.</p>
<p>5/ Logements collectifs</p>	<p>Dans les kots ou colocs, il faut au minimum une douche pour 6 personnes et une cuisine pour 8.</p>
<p>6/ Hauteur sous plafond</p>	<p>Les logements sous les toits doivent avoir une hauteur minimale de 2m10 sur une certaine surface.</p>
<p>7/ Chauffage et eau chaude</p>	<p>Chaque logement doit disposer d'une installation de chauffage et d'un point d'eau chaude.</p>
<p>8/ Points d'eau</p>	<p>Le logement doit être équipé au minimum de deux points d'eau (un chaud et un froid).</p>

9/ Protection antichute	Des dispositifs antichute (garde-corps, barrières) sont obligatoires en cas de risque de chute de plus d'un mètre.
10/ Boîte aux lettres	Chaque logement doit disposer d'une boîte aux lettres et d'une sonnette individuelle.

**Attention**, garde en tête que ce sont des règles qui seront applicables en 2026 uniquement à Bruxelles (car les lois sur le logement sont différentes selon les régions ou le bien se trouve). Tu peux consulter notre page pour les règles en Wallonie :

- [Louer un kot étudiant en Wallonie](#)

Pour plus d'informations sur les logements, tu peux consulter notre site web :

- [Logement : législation et contrats de bail](#)
- [Louer un kot étudiant à Bruxelles](#)

Sources

:  
<https://be.brussels/fr/logement/nouvelles-normes-minimales-de-qualite-partir-de-2026>



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)

- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Sida/VIH : adresses et sites utiles

Adresses utiles à Bruxelles et en Wallonie en matière de sida/vih, de lieux de dépistage et sites à consulter...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Drogues : adresses utiles

Adresses bruxelloises utiles en matière de drogues

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

## INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339  
1030 Bruxelles  
Tél.: 02 733 11 93  
[inforjeunes@jeminforme.be](mailto:inforjeunes@jeminforme.be)





**actiris**

**.brussels** 

au coeur de l'emploi



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES